

CISION®

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Déposé le : 31 mai 2018No. : CFP-178Secrétaire : 

Monsieur le Ministre, les associations de consommateurs savent de quoi elles parlent!

SOURCE

Coalition des associations de consommateurs du Québec

15:42 ET

MONTREAL, le 31 mai 2018 /CNW Telbec/ - La Coalition des associations de consommateurs, Option consommateurs et Union des consommateurs déplorent les accusations graves qu'a lancées hier, à leur endroit, le ministre des Finances du Québec, l'honorable Carlos Leitao, et lui demandent de s'excuser formellement et publiquement tant auprès d'elles que des consommateurs québécois.

Le 30 mai, en soirée, durant les travaux de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, qui étudie le projet de loi 141, le ministre a indiqué qu'à son avis, ce projet serait trop complexe pour être compris par les associations de consommateurs. Le projet de loi 141 modifie considérablement l'encadrement des services financiers, et il touche tous les Québécois. Dès le mois de janvier dernier, des associations de consommateurs et des regroupements d'associations de consommateurs ont critiqué de nombreux aspects du projet, qui réduirait considérablement la protection des consommateurs dans certains domaines. Depuis, plusieurs autres acteurs sociaux, y compris d'anciens ministres, dont MM. Bernard Landry et Alain Paquet, ont aussi émis de nombreuses réserves à l'égard de ce projet de loi.

C'est la première fois à notre connaissance, en un demi-siècle d'existence du mouvement consommateur québécois, qu'un ministre se livre à une telle attaque, qui démontre sa méconnaissance complète de ce mouvement et de son expertise. Les associations de consommateurs travaillent quotidiennement sur le terrain, avec des consommateurs, et elles connaissent leurs besoins. Elles ont également développé une importante expertise dans le domaine des services financiers.

Dans les mémoires qu'elles ont déposés à l'Assemblée nationale à propos du projet de loi 141, certaines associations ont proposé une critique de ce projet fondée sur des arguments économiques, juridiques et démocratiques rigoureux et détaillés. Cette critique s'appuie sur les travaux d'une demi-douzaine de lauréats du prix en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, sur une comparaison avec les meilleures pratiques internationales (et notamment sur les mesures mises en place au sein de l'Union européenne), sur une analyse juridique précise soutenue notamment par les indications fournies par la Cour suprême du Canada, et sur un constat très simple: il n'est pas sage de réformer l'encadrement de notre secteur financier à la va-vite, comme le ministre des Finances tente présentement de le faire.

Le ministre des Finances n'a jamais répondu à cette critique sur le fond. Au contraire et à la suite de nos commentaires et de ceux d'autres intervenants, il a d'ailleurs déjà dû modifier son projet, en raison des carences graves qu'il contient.

Hier, il s'est borné à une attaque *ad hominem* injustifiée pour éluder le débat. Nous sommes d'avis que les consommateurs et les électeurs québécois s'attendent à beaucoup mieux de la part de leurs politiciens, et notamment du ministre des Finances.

Nous faisons enfin deux constats : si ce projet de loi est trop complexe pour que nous le comprenions, c'est qu'il est aussi trop complexe pour les citoyens, et cela soulève un grave débat démocratique. Et, manifestement, comme nous l'avons déjà demandé, ce projet de loi doit être retiré, parce qu'on n'aura pas pu faire autour de ses dispositions le débat démocratique de fond qui s'impose.

SOURCE Coalition des associations de consommateurs du Québec